

MICHAUD, GHISLAIN. *Les Gardiens des portages. L'histoire des Malécites du Québec*. Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2003, 303 p. ISBN 2-922668-14-2

Jean-Claude Dupont

Volume 2, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/201676ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/201676ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)

1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dupont, J.-C. (2004). Compte rendu de [MICHAUD, GHISLAIN. *Les Gardiens des portages. L'histoire des Malécites du Québec*. Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2003, 303 p. ISBN 2-922668-14-2]. *Rabaska*, 2, 238–240.
<https://doi.org/10.7202/201676ar>

MICHAUD, GHISLAIN. *Les Gardiens des portages. L'histoire des Malécites du Québec*. Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2003, 303 p. ISBN 2-922668-14-2.

La nation malécite de l'Amérique du Nord est répartie dans des communautés du Maine aux États-Unis, et du Nouveau-Brunswick et du Québec au Canada. Ce sont les tribulations de la grande famille de Malécites établie sur la rive sud du Saint-Laurent, dans l'ancien Témiscouata, que Ghislain Michaud s'attache à décrire dans son étude parue chez les Éditions GID de Sainte-Foy, en mai 2003.

Pour réaliser ce projet qui s'étendit sur une période de plusieurs années, l'auteur s'est basé sur une documentation constituée de documents officiels, de sources et d'études historiques et ethnographiques. Il en est résulté un ouvrage scientifique de présentation vulgarisée qui comble un vide dans l'histoire des Amérindiens au Québec, car les études portant sur la nation malécite sont rares, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Cette recherche sur la présence malécite dans la région du Témiscouata dévoile l'existence d'Amérindiens confrontés à deux réalités : l'instabilité de leur habitat et des conditions de vie matérielle très difficiles. En même temps qu'ils luttent pour des terres, ils mènent une existence peu enviable, soumis à la pauvreté et souvent décimés par la maladie. L'existence de leur territoire sera remis en cause à plusieurs reprises; les échecs d'établissement sur les réserves de Viger, Whitworth et Cacouna se succèdent, et finalement, au début des années 1950, ces autochtones se disperseront le long des rives du Saint-Laurent. Finalement, après bien des péripéties, à la fin du XX^e

siècle, nous retrouverons leurs descendants sur une partie de leurs anciens territoires, soit 169 hectares sur la réserve de Whitworth, et 0,17 hectares sur la pointe Saint-Georges, à Cacouna. En 2003, quelque 700 membres font partie de la Première Nation malécite de Viger. Ils se sont manifestés ici et là au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et aux États-Unis.

L'auteur qui fait un retour sur quelque 350 ans, partant du début du XVII^e siècle, rappelle d'abord les affinités entre les Malécites, les Micmacs et les Abénakis, et il fait découvrir un peuple de l'intérieur des terres qu'il décrit comme les « gardiens des portages du Témiscouata et du Madawaska », participant à la fois à la vie nomade et sédentaire. Leur mode de vie était intimement lié au cycle des saisons, vivant surtout de la chasse, de la pêche et de la cueillette, mais aussi de l'agriculture. Les Malécites, ce sont ces gens que l'ethnobotaniste Jacques Rousseau, un amérindianiste, décrivait dans ses cours universitaires comme étant « les plus beaux Indiens de l'Amérique du Nord », à cause de leur prestance, de leurs traits physiques, de leurs costumes et de leurs parures, surtout chez les femmes. Malheureusement, contrairement aux Micmacs, aux Montagnais, aux Abénakis et aux Iroquois, les Malécites ont laissé très peu d'artefacts et d'images témoignant de leur culture matérielle et spirituelle. Les différends entre tribus amérindiennes qui les ont amenés à combattre les Iroquois et les Penobscots au début du XVII^e siècle, en s'associant avec les Micmacs et les Montagnais, de même que les épidémies qu'ils durent affronter, ont concouru à les affaiblir.

L'auteur décrit l'existence du territoire malécite qui passe sous le contrôle des Anglais de 1697 à 1703, puis il souligne l'implication des Malécites dans le dernier épisode de la guerre entre Français et Anglais, des années 1754 et 1759. La tentative faite ensuite par les Malécites de reprendre leur territoire, leurs revendications auprès des gouvernements du Québec et d'Halifax, furent vaines. L'ancien territoire malécite du Témiscouata et du Madawaska sera plutôt réparti entre le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Maine. Puis, entre les années 1801 et 1820, l'intérêt des Malécites pour les forêts du bord du fleuve où ils se sont établis de nouveau se heurtera à la colonisation qui défriche des terres et à l'exploitation des forêts publiques par des compagnies. Suite à leurs revendications concernant leurs droits sur des terres, ils obtinrent finalement une concession sur le territoire de Viger en 1828. Vingt-cinq ans plus tard, les Blancs allaient contester l'existence de ces droits, et entre 1856 et 1870, les terres réservées aux Malécites par le gouvernement furent rétrocédées par les Malécites. Leur territoire sera découpé en lots à bois vendus aux enchères, ventes pour lesquelles les Malécites auraient été rétribués, dit-on, et le territoire voisin de la paroisse de Saint-Épiphan prit de l'expansion sur les anciens terrains amérindiens. Ce « grand dérangement » marque la fin de l'existence mouvementée de la nation malécite au

Témiscouata ; les familles se dispersent, sauf certaines qui s'installent sur la pointe de Cacouna entre les années 1876 et 1890. Elles y auront une existence difficile qui les amènera à abandonner peu à peu les lieux au XX^e siècle, pour en devenir absentes en 1950.

Ghislain Michaud résume ainsi les étapes de la renaissance de la Première Nation malécite de Viger dans le dernier quart du XX^e siècle, soit de 1975 à 1989 : 1- En 1975, recouvrement du nom de la bande de Viger 004 et identification d'une centaine de descendants mâles malécites de la bande de Viger. 2- En 1985, le projet de loi C-31 du département des Affaires indiennes qui modifie certaines dispositions aux lois sur les Amérindiens, établit que les femmes malécites mariées à des Blancs peuvent recouvrer leur statut d'«Indien inscrit». 3- En 1986, dépôt d'une requête auprès du gouvernement du Québec pour faire reconnaître la Première Nation malécite de Viger et accord tacite du gouvernement fédéral. 4- En 1987, rencontre de quelque 130 Malécites à Rivière-du-Loup et élection d'un nouveau conseil de bande. 5- En 1989, la Première Nation malécite de Viger est reconnue comme onzième nation autochtone du Québec. Depuis, un bureau administratif a été érigé sur le terrain de Cacouna pour desservir les membres de la Nation.

L'ouvrage de Ghislain Michaud brosse un tableau réaliste, sombre du vécu mouvementé de la Nation malécite du Témiscouata. Cette publication saura sûrement remettre en lumière le passé des Malécites chez les membres de la nation elle-même, de même qu'au sein de la population québécoise en général. Cet apport à l'histoire amérindienne constitue une donnée importante pour les connaissances humaines.

Les Éditions GID, entreprise spécialisée dans la publication d'ouvrages portant sur l'histoire et le patrimoine culturel et naturel du Québec et du Canada, sont reconnues pour leur publications de qualité scientifique et de présentation originale.

JEAN-CLAUDE DUPONT
Québec